

**CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PROFESSEURS AGREGES**  
**Campagnes 2017 et 2018**

**CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS**

**Rappel : 2 viviers d'éligibles**

**Vivier 1** (personnels classés au moins au 2ème échelon de la hors classe de leur corps et fonctions particulières) :

**Procédure de candidature**

**Vivier 2** (personnels comptant au moins 3 ans d'ancienneté dans l'échelon 4 de la hors classe de leur corps) :

**Pas d'acte de candidature**

Publication NS ministérielle : 30 novembre 2017

Opérations	Prévision Campagne 2017 (situation au 1.9.2017)	Prévision Campagne 2018 (situation au 31.8.2018)
<b>Tous les éligibles (viviers 1 et 2) sont invités, le cas échéant, à compléter et enrichir leur CV sur I-Prof</b>		
<b>ELIGIBLES VIVIER 1</b> (agrégés HCL échelon 2 au moins) : <b>Procédure de candidatures</b> Les personnels complètent une fiche de candidature sur I-Prof (rubrique "les services") (Chaque agrégé classé au 2ème échelon de la hors-classe aura préalablement été informé, par message électronique sur i-Prof et à son adresse professionnelle, qu'il peut se porter candidat sous réserve de remplir les conditions d'exercice des fonctions éligibles)	Entre le 8 décembre 2017 et le 02 janvier 2018	Entre le 3 et le 16 avril 2018
<b>VIVIER 2</b> : Etablissement de la liste des éligibles au titre du vivier 2 par les services académiques	Entre le 8 et le 22 décembre 2017	Entre le 3 et le 16 avril 2018
Contrôle de recevabilité du vivier 1 par les services académiques	<b>Dates non déterminées</b>	<b>Dates non déterminées</b>
<b>Recueil des avis des "chef établissement" et "inspecteur"</b> <b>Les chefs d'établissement et les corps d'inspection formulent un avis pour chaque agent promouvable au titre du vivier 1 et du vivier 2, via l'application I-Prof (Procédure "papier" pour les établissements d'enseignement supérieur)</b>		
Préparation appréciation Recteur, calcul des barèmes, Préparation du tableau de propositions par les services académiques (Prévision réunion interne harmonisation : 24 janvier 2018 pour campagne 1)		
Consultation, par les promouvables, des avis émis par les inspecteurs et les chefs d'établissements		
Envoi des documents de travail en vue de la CAPA		
CAPA des agrégés		
Remontée des propositions du Recteur au ministère		
<i>Pour info. : congés scolaires zone A</i>		
<i>Prévision dates CAPN</i> <i>Information sur les résultats transmise par courriel dans la messagerie I-Prof</i>		

**Rappel modalités d'accès à I-Prof :**

<https://pia.ac-besancon.fr>

bouton "connexion" puis entrer vos identifiants

pour les corps d'inspection : widget "i-Prof ins"

pour les chefs d'établissement : widget "i-Prof ce"